

Ville de Malakoff

DECISION MUNICIPALE N° DEC2023_190

Direction : **Direction Finances**

OBJET : **Attribution du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable n°23-27 relatif à des prestations d'ouverture et de fermeture de 13 sites sur la ville de Malakoff (92).**

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22-4°, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, R.2131-5 et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122 -2 3° ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision municipale n°2023/176 relative à la déclaration sans suite du marché à procédure adaptée n°23-25 relatif à des prestations d'ouverture et de fermeture de 13 sites de la ville de Malakoff ;

Considérant que la Ville avait lancé une consultation relative à une prestation d'ouverture et de fermeture de 13 sites sur la ville de Malakoff (92) ;

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la commune avait publié un avis d'appel public à concurrence paru au journal LES ECHOS du 28 juin 2023, et sur la plateforme e-marchespublics, annonce n°948088 ;

Considérant qu'il ressortait de la consultation qu'aucune candidature ou offre avait été déposée dans les délais prescrits et qu'il avait été décidé en conséquence de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable selon les dispositions de l'article R.2122 -2 3° du code de la commande publique ;

Considérant que la proposition faite par la Société **SECURITAS France SARL** est satisfaisante ;

DECIDE,

Article 1 - d'attribuer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables n°23-27 relatif à des prestations d'ouverture et de fermeture de 13 sites sur la ville de Malakoff (92) à la société **SECURITAS France SARL** sise 253 Quai de la Bataille de Stalingrad- 92130 Issy les Moulineaux (siège social) et Immeuble ESPACE OUEST - 4 Avenue du Vieil Etang 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX (agence d'exploitation) pour un montant de :

Pour la partie à prix global et forfaitaire (13 sites) : 45 536,40 € HT annuel

Pour la partie à bon de commande (prestations occasionnelles d'ouverture d'un site supplémentaire) : Maximum de 20 000 € HT pour la durée totale du marché

Article 2 : DE DIRE que le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification et sera renouvelable trois fois pour la même durée par tacite reconduction.

Article 3 : DE SIGNER les pièces constitutives du marché.

Article 4 : DE DIRE que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Article 5 : La présente décision sera affichée, notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Monsieur le Trésorier municipal.

Fait à Malakoff, le 21 septembre 2023
La Maire de Malakoff

Jacqueline Belhomme

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.